DE_2026_024

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 17 avril 2026

Date convocation : 13 avril 2026	*Le dix-sept avril deux mille vingt-six, à 16h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 11	**Présent(e)s :** François ROUVEYROL, Robert DEMOLIN, Caroline VIDHAMALI, Dominique LESIOURD, Nicole DROME, Raphaël COUDERC, Etienne VION, Eric ADAM
Présents : 8	
Votants : 11	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Anny ROUMEJON représentée par Caroline VIDHAMALI, Marjolaine ROLAND représentée par Robert DEMOLIN, Danielle DE MAIO représentée par Eric ADAM
Pour : 11	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Etienne VION

Objet: Projet de concours pour le fleurissement de la commune

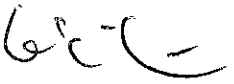
A l'initiative de Mme Nicole Drôme, Conseillère municipale, le Maire propose à l'assemblée délibérante un concours pour le fleurissement de la commune ouvert à l'ensemble des habitants. Plusieurs prix seront proposés. Un règlement en précisera les modalités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- DONNE SON ACCORD pour créer ce concours ouvert à tous les habitants dans les conditions décrites ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

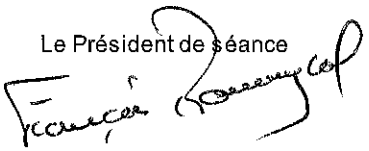
Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance



Etienne VION

Le Président de séance



François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.